

■ **Fondation de prévoyance en faveur des employés d'Ingersoll-Rand**, à Fribourg, prémunir les salariés de la fondatrice et de ses sociétés affiliées, etc. (FOSC du 01.10.2002, p. 5). Autorité de surveillance: nouvelle dénomination Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle.
Journal no 213 du 20.01.2003
(00829436 / CH-217.0.170.368-8)